

EDITO

La commune et l'élection des conseillers communautaires



L'annonce du gouvernement de reporter la décision portant sur l'instauration de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct en 2020 nous conforte sur le caractère prématuré de cette question qui avait été inscrit dans le cadre des débats sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La multiplication des métropoles, suite aux assouplissements législatifs portant sur les critères d'éligibilité à ce statut, renforce cette nécessité de bien évaluer au préalable, et en toute transparence et responsabilité, les conséquences d'évolutions mal appréhendées.

Nous avons à cœur de penser globalement l'avenir de la commune. Sur le plan financier, nous avons pu installer ce débat dans la cohérence en rappelant la nécessité d'équité entre les trois comptes publics (État, Sécurité sociale et Collectivités) dans la contribution des efforts de chacun au redressement de la situation financière du pays. Nous avons constamment rappelé l'impact de nos dépenses d'investissement sur l'emploi et sur le développement de nos territoires. La chute de l'investissement local a constitué malheureusement un élément éclatant de démonstration. Après les annonces du Président de la République au Congrès des maires, l'AMF reste naturellement vigilante au moment où s'engage la discussion parlementaire.

Cette vision transversale et globale de la commune, nous continuons à la porter à travers la rédaction, par l'AMF, en lien avec les associations départementales de maires, de la "Charte des communes de France" qui sera soumise, pour engagement, aux candidats à l'élection présidentielle.

La commune est un socle irremplaçable pour l'édifice républicain. Évitions d'en fragiliser les fondations.



Anticiper les évolutions des territoires

Alors que les nouveaux périmètres intercommunaux au 1^{er} janvier 2017 vont bouleverser en profondeur la gouvernance, l'exercice des compétences, la gestion des ressources humaines et le pacte financier au sein des EPCI, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), a organisé, le 5 octobre dernier, la Rencontre des intercommunalités afin que les élus partagent leurs expériences sur la nouvelle organisation et les perspectives financières des intercommunalités.

En effet, la loi Notre du 7 août 2015 prévoit de nouveaux transferts aux intercommunalités dès l'an prochain et les élus ne disposent plus que de trois mois pour anticiper les enjeux liés à l'évolution de la carte intercommunale et à l'extension du champ de compétences des communautés de communes et d'agglomération.

André Laignel et Françoise Gatel, respectivement président et rapporteure de la commission intercommunalité de l'AMF, ont annoncé à cette occasion la décision de l'AMF de renforcer l'accompagnement de ses adhérents grâce à une offre de services modernisée (renforcement du conseil, mise à disposition d'un outil exclusif de simulation d'accords locaux et le futur simulateur de calcul de la DGF, création de *Interco-Actu*, la nouvelle lettre d'information dédiée aux problématiques des EPCI).

« À la veille des profonds bouleversements induits par la refonte de la carte intercommunale, l'AMF, en tant que première association représentative du secteur intercommunal avec plus de deux tiers des intercommunalités adhérentes, des plus petites aux plus grandes, se doit d'anticiper les attentes de ses adhérents afin d'y apporter des réponses pratiques. Parce que nous en avons les moyens, nous avons le devoir d'être à la hauteur des enjeux », a tenu à rappeler André Laignel. Françoise Gatel est revenue, quant à elle, sur la qualité des débats : « Les élus ont pu évoquer les solutions mises en œuvre par exemple pour organiser la gouvernance, gérer les compétences de proximité dans de grands ensembles intercommunaux, conduire le changement et le dialogue social, ou encore pour élaborer un pacte financier et fiscal. »

En effet, les nombreux échanges, tenus en présence du directeur général des collectivités locales (DGCL) et des services de la DGFIP, ont mis au jour les interrogations et inquiétudes des élus locaux quant aux incidences administratives et financières des futures fusions d'EPCI. Si l'adoption des schémas intercommunaux a révélé une résignation certaine des élus, leur mise en œuvre concrète oblige aujourd'hui à une grande mobilisation afin d'imaginer la gouvernance et le projet des futurs territoires.

Le projet de loi de finances pour 2017

Conformément aux annonces du Président de la République lors du dernier Congrès des maires, la contribution des communes et des EPCI à la réduction du déficit de l'État est ramenée à 1,035 milliard d'euros (divisée par deux). De même, le report de la réforme de la DGF est entériné avec la suppression de l'article 150 de la loi de finances pour 2016. Concernant les communes ayant une DGF négative en 2016, le projet de loi prévoit de les soumettre en 2017 à un prélèvement sur leurs recettes fiscales correspondant à l'addition de la contribution due au titre de 2017 et du prélèvement supporté en 2016. Au même titre que les années précédentes, les dotations de péréquation sont renforcées, la DSU et la DSR sont donc respectivement augmentées de 180 millions et 117 millions d'euros. Le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour le financement de la hausse de la DSU et de la DSR passe à 4 %.

Si la dotation nationale de péréquation est finalement maintenue en 2017, la DSU sera, quant à elle, réformée dès 2017 avec un resserrement de la dotation sur un nombre



plus réduit pour les communes de plus de 10 000 habitants ; la hausse de la DSU sera répartie entre toutes les communes éligibles grâce à un mécanisme de lissage pour lutter contre les effets de seuil ; enfin, la composition de l'indice DSU devrait prendre davantage en compte le poids du revenu des habitants et minorer celui du potentiel financier. Compte tenu des nouveaux schémas départementaux, le FPIC et le FSRIF (Fonds de solidarité des communes d'Île-de-France) sont maintenus au même niveau que 2016.

Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) de 1,2 milliard est composé de : 816 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et de 400 millions d'euros au titre de la DETR. Le PLF 2017 indique ainsi que le FSIL sera ensuite réparti entre deux enveloppes de 600 M€ : 600 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État, les communes et les intercommunalités (transition énergétique, accessibilité, logement, etc.). 150 M€ au sein de cette enveloppe contribueront au financement des pactes métropolitains d'innovation prévus dans le cadre du pacte État-métropoles du 6 juillet 2016. L'autre enveloppe de 600 M€ sera destinée à soutenir les projets des territoires ruraux dont une partie sera mobilisée pour financer les contrats de ruralité (216 M€). Les propositions du CFL concernant la mise en place de ce fonds et la montée en charge de la péréquation dans la DGF ont donc été retenues. Par ailleurs, le PLF pose le principe de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2018.

Voir note sur www.amf.asso.fr/Réf.CW23995

Facturation électronique : premiers tests

Le passage à la facturation électronique pour le bloc communal se prépare maintenant. En effet, dès le 1^{er} janvier 2017, ce sont les factures de toutes les grandes entreprises que les collectivités locales devront être habilitées à recevoir par le biais du portail Chorus Pro. Afin de les préparer à cette échéance, l'AMF a organisé, le 4 octobre, une rencontre avec la DGFIP, l'Agence pour l'informatique financière de l'État et des collectivités expérimentatrices de Chorus Pro. Au cœur de cette journée présidée par Antoine Homé, rapporteur de la commission des finances de l'AMF : témoignages des collectivités « tests » et séance de questions-réponses. Documents et vidéos disponibles sur www.amf.asso.fr/Réf.BW23966.

Accueil des migrants : une nécessaire concertation

PLF 2017, schémas départementaux, contribution de l'AMF à l'élection présidentielle avec la Charte des communes et communautés de France, sécurité... autant de questions qui ont été abordées lors du Comité directeur du 29 septembre dernier. Toutefois, c'est la crise migratoire qui a suscité de nombreux échanges, notamment avec l'intervention de Natacha Bouchart, maire de Calais, rappelant la situation insoutenable des communes du Calaisis. À ce titre, les élus ont demandé que les préfets travaillent en lien direct avec les associations départementales de maires dans l'élaboration des schémas de répartition des migrants à l'échelle des départements, ce qui facilitera l'information indis-

pensable des élus locaux et leur connaissance plus fine du maillage territorial des centres d'accueil et d'orientation (CAO). François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, premier vice-président délégué, ont d'ailleurs saisi le ministre de l'Intérieur à ce propos. Ils ont notamment demandé que l'ouverture de CAO dans les territoires pour mettre à l'abri les migrants de Calais repose sur les principes d'une répartition géographique équilibrée, tenant compte des données économiques, sociales et démographiques ainsi que d'une concertation préalable étroite avec les élus locaux, afin de faciliter l'acceptabilité de cet accueil par la population de leur territoire. Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW23962

L'AMF entendue sur la loi Montagne II

Le transfert obligatoire à l'échelon intercommunal des offices de tourisme et de leurs compétences promotion, accueil et information des touristes, prévu par la loi NOTRe, n'est pas adapté aux communes stations classées de tourisme qui se trouvent dans un contexte de forte concurrence territoriale. Le Premier ministre avait annoncé que celles situées en zone de montagne pourraient maintenir leur office de tourisme communal. L'AMF a demandé l'extension de cette dérogation à l'ensemble des communes stations classées de tourisme ou en cours de classement, au motif qu'il n'existe plus de base légale permettant d'avantager les anciennes « stations classées de montagne », sans inclure les autres stations classées. L'article 18 du projet de loi Montagne II, qui vient d'être voté par l'Assemblée nationale, introduit cette dérogation pour l'ensemble des stations classées de tourisme et en cours de classement, afin que ces communes puissent conserver, si elles le souhaitent, des offices de tourisme communaux.

Évaluation domaniale : les propositions de l'AMF

Consultée par la DGFIP sur un allègement des tâches d'évaluation de France Domaine, l'AMF a fait part, dans un courrier du 15 septembre, de ses observations sur les propositions avancées. Tout en comprenant la nécessité d'actualiser des seuils minimaux de consultation inchangés depuis 2011, l'AMF a proposé de relever, pour les acquisitions hors expropriation, le seuil de consultation obligatoire à 150 000 euros et non 200 000 comme il était suggéré ; de fixer, pour les prises à bail, un seuil de 24 000 euros ; de maintenir la consultation facultative, selon de nouvelles modalités à définir dans un groupe de travail commun, acté désormais par les deux parties et de supprimer l'obligation de consultation s'agissant d'acquisitions entre collectivités publiques.

Les maires du Québec à l'AMF

Le 29 septembre à Paris, l'AMF et l'Union des municipalités du Québec ont conclu un accord de partenariat inédit afin d'approfondir et de formaliser leurs relations sur des dossiers d'intérêt commun : lutte contre les changements climatiques, reconnaissance des gouvernements de proximité et respect des compétences des gouvernements locaux.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23945

Rencontre AMF sur l'emploi



L'AMF organise le 16 novembre prochain une rencontre sur le thème « Quelles politiques de l'emploi dans les territoires ? », co-animée par Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines (71), et Wilfried Schwartz, maire de La Riche (37).

Un débat avec les acteurs de l'emploi (le ministère du Travail, les régions, l'Agence du service civique, les missions

locales....) sur l'engagement des maires en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Face au chômage et à la précarisation des citoyens les plus fragiles, les maires et les présidents d'intercommunalité, en première ligne en matière de cohésion sociale, s'impliquent sans cesse davantage en matière d'emploi.

L'instauration d'un nouveau service public de l'emploi, la répartition des compétences instaurées par la loi NOTRe, les modifications en matière de formation induites par la loi travail modifient en profondeur les champs d'intervention des acteurs de l'emploi, interrogent la pérennité des outils territoriaux mis en place et soulignent la nécessaire coordination des dispositifs et des actions.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23776

Les prochains rendez-vous de l'AMF

Le 24 octobre prochain, l'AMF participera à une réunion nationale, organisée par le gouvernement sur la prévention de la radicalisation. Elle organisera par ailleurs : une rencontre sur le rôle des EPCI et des communes en matière d'emploi, le 16 novembre ; un rendez-vous des professionnels sur la réforme de la commande publique le 17 novembre et une rencontre des maires franco-allemands sur l'intégration le 22 novembre.

Enfin, elle sera partenaire des Rencontres des villes et territoires urbains les 7 et 8 novembre 2016 à Lyon ; les adhérents de l'AMF peuvent s'inscrire gratuitement sur www.e-registrat.fr/RVTU_2016/site/ en utilisant un code exclusif (RVTU2016-AMF) qui leur est réservé.

ELECTIONS

CAMPAGNE CAP'COM CONTRE LA MAL-INSCRIPTION



Face à la mal-inscription qui concernerait presque un électeur sur quatre pour 2017, soit environ 11 millions de personnes, l'AMF et le réseau

position des élus et des communicants territoriaux afin d'inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales de leur commune, à l'approche des échéances électorales de l'année prochaine. Ces outils de communication, conçus avec le concours de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye et le soutien de JCDecaux, visent à accompagner les communes dans leurs stratégies locales d'information sur la mal-inscription.

Ils sont téléchargeables gratuitement sur www.cap-com.org/kit-inscription-listes-electorales ou sur www.amf.asso.fr/Réf.BW23650

Cap'Com des communicants publics et territoriaux se sont associés pour lancer une campagne de communication publique afin de réduire les impacts de cet éloignement électoral. À cet effet, un kit gratuit est mis à dis-

de manifestations solidaires et en soutenant des initiatives locales. Mais la nouveauté cette année est le défi suivant : 100 communes seront mobilisées dans toute la France afin d'inscrire un 3637 géant sur l'hexagone. Par ailleurs, l'AMF-Téléthon propose aux communes intéressées de mettre en valeur la solidarité de leur commune avec un panneau d'agglomération « Ville du 30^e Téléthon » !

CONTACT www.telethon2016.fr

ENVIRONNEMENT

PRENEZ VOTRE SOUFFLE AVEC LES RESPIRATIONS

L'Agence santé publique France chiffre aujourd'hui en France le nombre de décès liés à la



pollution aux particules fines à 48 000 par an, et, de son côté, l'Organisation mondiale de la santé annonce que 92 % de la population mondiale respire un air de mauvaise qualité. C'est pourquoi dans l'impulsion de la COP21, la 3^e édition des Respirations consacrera une journée pour, notamment, mettre en avant des solutions sanitaires et économiques. Rythmée par des tables rondes, expositions, remises de prix, etc., cette journée, qui se tiendra le 15 novembre, à Paris, sera clôturée par André Flajolet, président de la commission environnement et développement durable de l'AMF.

CONTACT www.lesrespirations.org/inscription/

CONVENTION

GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

L'AMF, l'ADF, Régions de France, l'AdCF et l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB) ont signé une convention de collaboration pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant. Cette initiative partenariale d'associations nationales de collectivités territoriales (IPANCT) vise à favoriser une plus grande synergie entre les différents niveaux de collectivités dans la gestion de l'eau, des domaines aquatiques et de la prévention des risques inhérents.

CONTACT www.eptb.asso.fr

EDUCATION

LIRE ET FAIRE LIRE



La première édition du label « ma commune aime lire et faire lire » a été lancée en 2016 afin de récompenser les communes et intercommunalités qui se sont engagées à développer le goût de la lecture chez les enfants mais aussi à favoriser la rencontre et le dialogue entre enfants et retraités bénévoles. L'AMF et l'association Lire et faire lire ont remis les prix le 7 octobre aux communes lauréates : Angliers (17), Calvisson (30), Draguignan (83), Issy-les-Moulineaux (92), Neuvecelle (74), Villaines-la-Juhel (53), Saint-Sernin du-Bois (71) ; et à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (71)

CONTACT www.lireetfairelire.org

COLLOQUE

GENS DU VOYAGE

Le réseau gens du Voyage d'Idéal Connaissances organise la 10^e Journée nationale de l'accueil des gens du voyage, le

29 novembre 2016 à l'Espace culturel André Malraux du Kremlin-Bicêtre, en partenariat avec l'AMF. Ce colloque ouvert par la ministre du Logement et de l'habitat durable, sera consacrée aux solutions d'habitat novatrices dans le cadre des nouvelles réglementations mais aussi aux enjeux des stationnements interdits et aux droits et devoirs des gens du voyage. Patrick Delebarre, maire de Boudues (59), élu référent gens du voyage à l'AMF, conclura notamment les tables rondes.

CONTACT www.journee-gensduvoyage.com

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON 2017



Le Téléthon fête cette année sa 30^e édition qui aura lieu les 2 et 3 décembre prochain, avec pour thème « Génération Téléthon, un tremplin pour demain ». L'AMF, partenaire de l'opération, encourage les communes à participer à cet événement en mettant à disposition des équipements ou matériels pour l'organisation

Carte nationale d'identité : point d'étape

A ce jour, 2088 communes, dotées de 3 526 dispositifs de recueil (DR), assurent l'instruction des passeports biométriques. Dans le cadre du plan « préfectures nouvelle génération », le ministère de l'Intérieur prévoit de confier à ces mêmes communes l'instruction des CNI de tous les citoyens, pour mieux sécuriser ces titres. 228 DR supplémentaires seraient toutefois déployés sur de nouvelles communes ou en renfort de communes déjà équipées, en accord entre le préfet et l'association départementale des maires.

Fin septembre, le ministère a annoncé sans en prévenir l'AMF que les Yvelines seraient département test en novembre 2016, ainsi que les départements de Bretagne en décembre 2016, avant une généralisation en mars 2017.

Après le Comité directeur du 29 septembre, le Bureau de l'AMF a consacré un long débat sur ce sujet lors de sa réunion du 13 octobre. S'il ne met pas en cause la nécessité de sécuriser les modalités de délivrance de ces titres, il a entendu l'opposition de très nombreux maires de communes qui devraient être dessaisies de ce service à la population et qui se sont littéralement insurgés contre sa disparition programmée.

Le Bureau a en conséquence estimé qu'en ces temps de désengagement de l'Etat et de fragilisation de l'institution communale, il ne saurait accepter un nouvel affaiblissement de la commune et la remise en cause de ce service de proximité qui constitue un lien symbolique entre le citoyen et la Nation.

Il demande donc que de nouvelles négociations reprennent avec le ministère de l'Intérieur sur la confirmation du rôle de toutes les communes pour l'aide à la préparation du dossier (pré-demande en ligne), la multiplication du nombre de DR fixes dans des communes volontaires et l'augmentation significative du nombre de DR mobiles de façon à ce que toute commune puisse planifier l'accès de ce service à sa population, selon des modalités à préciser.

Le Bureau a pris acte de la dernière proposition du ministre de l'Intérieur sur l'indemnisation des communes dotées de DR qui, après la dernière saisine du président et du premier vice-président délégué du 4 octobre, est passée de 31,6 M€ à 35,6 M€.

L'indemnisation forfaitaire d'un DR serait donc de 8 580 € (5 030 € actuellement versés pour les passeports biométriques, plus 3 550 € pour les cartes d'identité nationale) et les 4 M€ supplémentaires seraient utilisés comme supplément d'indemnisation pour les communes dont le taux d'utilisation constaté des dispositifs de recueil est le plus élevé (prime à l'activité) puisque le Bureau s'est prononcé pour ce double dispositif.

Dans l'attente de nouvelles propositions du ministère sur le dispositif, il a d'ores et déjà alerté à nouveau celui-ci sur les risques d'un calendrier trop tendu, pour les expérimentations comme pour la généralisation. AMFInfo se fera l'écho des suites de ce dossier.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW14571

ENQUÊTE

CHARTRE D'ENGAGEMENT ÉTAT/ COLLECTIVITÉS/ASSOCIATIONS

Le 14 février 2014, l'AMF a signé la Charte des engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales. Elle a vocation à être déclinée localement pour proposer un cadre conventionnel aux relations entre une commune et une association.

À la demande du ministère de la Ville, l'AMF a invité les associations départementales de maires à interroger les adhérents sur la nature des chartes signées (charte globale relative à toutes les associations ou chartes par secteur), leurs domaines d'activités (sport, culture, économie sociale...), l'objet (ou moyens matériels, moyens humains, aides financières, manifestations, etc.).

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW13225

MAISONS DE SANTÉ

DÉLIBÉRATION AVANT LE 30 NOVEMBRE 2016

Conformément à l'article 4 de la loi de finances 2016, les communes et EPCI ont la possibilité d'exonérer les maisons de santé, dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, de tout ou partie de la taxe d'aménagement. Pour que l'exonération s'applique au 1^{er} janvier 2017, les conseils municipaux ou communautaires doivent délibérer avant le 30 novembre de cette année. Les parlementaires ont proposé que cette exonération soit possible pour l'ensemble des maisons de santé.

L'AMF encourage les élus locaux intéressés par ce dispositif à co-construire étroitement le projet avec les professionnels de santé ainsi qu'avec l'Agence régionale de santé.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. CW14462

Sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant

Dans le contexte des récents attentats et de la menace terroriste, une circulaire, publiée le 17 août 2016, par le ministre des Familles, invite les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) à analyser les risques auxquels ils sont exposés et, le cas échéant, à déterminer les mesures à prendre ou les aménagements à réaliser pour assurer la sécurité des enfants et du personnel. L'AMF participera activement au groupe de travail chargé de rédiger un guide national proposant un protocole commun de sécurisation des établissements.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23882

Droit individuel à la formation des élus

La loi du 31 mars 2015 sur le statut de l'élu a créé un droit individuel à la formation des élus locaux (DIF) pour tous les élus municipaux, communautaires et métropolitains. Dès janvier 2017, ils vont bénéficier d'un DIF de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire assise sur les indemnités de fonction et acquittée dès 2016. Les modalités de versement de la cotisation seront précisées par un courrier de la Caisse des dépôts et consignations. Enfin, ce dispositif va permettre de financer les formations avec ou sans lien avec le mandat.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. CW23900

Prélèvement à la source (PAS)

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit deux modifications importantes : la collecte, par les employeurs publics, de l'impôt sur les salaires des agents publics et la fiscalité de droit commun pour les indemnités de fonction des élus locaux. La retenue à la source serait supprimée dès janvier 2017.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW23716 et [BW23956](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW23956)

L'AMF à vos côtés

À l'occasion de salons organisés par les associations départementales de maires, l'AMF a pu présenter, sur son stand, ses outils de communication et d'information ainsi que ses publications. À l'instar du Carrefour des communes du Finistère (6 et 7 octobre à Brest), du 6^e Carrefour des collectivités territoriales (13-14 octobre à Brive-la-Gaillarde), c'est désormais au tour du Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine (Selaq) les 2 et 3 novembre à Bordeaux (33) et du 16^e Salon des collectivités territoriales de la Côte-d'Or les 8 et 9 décembre à Dijon. Partenaire des Rencontres des villes et territoires urbains à Lyon les 7 et 8 novembre, l'AMF accueillera ainsi ses adhérents sur son stand.

Déplacements des élus

Le 13 octobre, Michel Vergnier, trésorier de l'AMF, a inauguré le Carrefour des collectivités locales du Limousin à Brive-la-Gaillarde. Le 15 octobre, André Laignel, premier vice-président, s'est rendu à l'assemblée générale (AG) de l'association départementale des maires de la Creuse et se rendra dans le Puy-de-Dôme le 22 octobre. De même, Philippe Laurent, secrétaire général, a représenté l'AMF à l'AG des maires de la Manche. Il participera le 2 novembre prochain au Salon des maires d'Aquitaine (SELAQ Gironde) à Bordeaux ; le 5 novembre à l'AG des maires de l'Oise à Clermont et, le 19 novembre, à l'AG de l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne. Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général de l'AMF, est intervenu, quant à lui, lors du Carrefour des communes du Finistère à Brest le 7 octobre dernier.

Réunion DAD du 20 septembre

Lors de cette réunion, animée par Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général de l'AMF, ont été abordés les modalités et calendrier de l'élaboration de la Charte des communes de France (contribution élection présidentielle), la présentation des différentes actions menées par les associations départementales (AD) en matière d'intercommunalité, en liaison avec l'AMF, et le bilan des initiatives régionales menées par les AD depuis début 2016. Clôturée par Philippe Laurent, secrétaire général, et Michel Vergnier, trésorier général, la réunion s'est poursuivie avec des groupes de travail AMF/AD portant sur la formation, la mutualisation des actions et sur les moyens financiers du réseau.

Guide éclairage public

L'éclairage public représente près de la moitié de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et 75 % des installations ont plus de 25 ans. C'est pourquoi l'AMF et le Syndicat de l'éclairage ont réalisé un guide des bonnes pratiques de l'éclairage public à destination des maires et des présidents d'intercommunalité afin de les sensibiliser sur ces enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW23883

Guide sur la gestion des dépenses des collectivités

La Direction générale des finances publiques a publié un guide des bonnes pratiques de gestion des dépenses pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Il fait suite aux conclusions du groupe de travail chargé du sujet et dont l'AMF était membre. Il vise à accompagner le déploiement de la dématérialisation globale de la chaîne de la dépense dans un objectif d'efficacité et de qualité comptable.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW8434

AGENDA DE L'AMF

2 NOVEMBRE

Groupe de travail Numérique

16 NOVEMBRE

Rencontre AMF sur l'emploi

17 NOVEMBRE

- Rendez-vous des professionnels sur la réforme de la commande publique.

- Commission Aménagement habitat et urbanisme

18 NOVEMBRE

Groupe de travail Santé

22 NOVEMBRE

Rencontre franco-allemande sur les politiques d'accueil et d'intégration des migrants

23 NOVEMBRE

- Groupe de travail Petite enfance

- Commission conjointe Environnement et Urbanisme

1^{er} DÉCEMBRE

Comité directeur

AGENDA DES AD

21 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes

22 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Puy-de-Dôme

24 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Calvados

25 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Aude

28 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Ain

29 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association départementale des maires et Congrès départemental des Pyrénées-Orientales

DÉSIGNATIONS

Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

Nawel Rafik Elmrini, adjointe au maire de Strasbourg – 67 ; Xavier Cadoret, maire de Saint-Gerand-Le-Puy – 03 ; Jean-Louis Testud, adjoint au maire de Suresnes – 92 ; Monique Ryo, première adjointe au maire de Saint-Quentin – 02 ; Michel Guégan, maire délégué, membre de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux – 56 (titulaires) Jean-Claude Frécon, sénateur, conseiller municipal de Pouilly-lès-Feurs – 42 ; Marie Bouchez, adjointe au maire de La Seyne-sur-Mer – 83 ; Jean-Marie Belliard, maire de Sierentz – 68 ; Constance de Pélichy, maire de la Ferté Saint-Aubin – 45 ; Nathalie Berlu, adjointe au maire de Pantin, 1^{re} vice-présidente d'Est Ensemble (suppléants)

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 339 DE OCTOBRE 2016

Fusions de collectivités

Partager le projet avec les agents

SDCI

Dernière négociations sur les nouveaux périmètres

École

Conventions écoles rurales : des débuts difficiles

Initiative

8 jours sans écran à Saverne

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 339. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseyron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p.1 ; Roland Bourguet, p.1 © Ronald-Hudson/Fotolia, p.2 ; Pictures news/Fotolia p.3